## Séance publique du 2 mai 2007

## Délibération n° 2007-4103

commission principale: déplacements et urbanisme

objet : Pose d'équipements nouveaux de signalisation de direction sur le territoire de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction de la voirie

## Le Conseil.

Vu le rapport du 10 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations de pose d'équipements nouveaux de signalisation de direction dans le cadre d'opérations de jalonnement sur le territoire de la Communauté urbaine.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an en 2008 reconductible de façon expresse trois fois en 2009, 2010 et 2011.

Le marché comporterait un engagement de commande de 400 000 € HT minimum et 1 600 000 € HT maximum pour un an et de 1 600 000 € HT minimum et 6 400 000 € HT maximum pour quatre ans.

Le présent rapport concerne également l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier:

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

## **DELIBERE**

- 1° Les prestations de pose d'équipements nouveaux de signalisation de direction sur le territoire de la Communauté urbaine seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.
- **2° Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.
- **3° Autorise** monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour les prestations de pose d'équipements nouveaux de signalisation de direction sur le territoire de la Communauté urbaine et tous les actes contractuels y afférents pour un montant de 400 000 € HT minimum et 1 600 000 € HT maximum pour un an et éventuellement renouvelable en 2009, 2010 et 2011 par reconduction expresse, conformément à l'attribution de la commission d'appel d'offres.

2 2007-4103

**4° - Les dépenses** au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2008 et éventuellement 2009, 2010 et 2011.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,